



RÉGION ACADÉMIQUE
AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE
MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION



Grenoble, le 23 mars 2020

La rectrice de l'académie de Grenoble,

Aux

Cheffes et chefs d'établissement
Directrices et directeurs d'école

**Service
Académique de
Gestion des AESH
(SAG-AESH)**

Affaire suivie par
P. Perrochet
Téléphone
04 56 52 77 43
Mél :
Aesh.sag@ac-grenoble.fr

Le guide de l'AESH a été mis en ligne sur le site internet de l'académie de Grenoble.
Vous pouvez y accéder en suivant l'un des liens ci-dessous :

<http://www.ac-grenoble.fr/pid37280/assistants-aed-aesh-ap.html>

<http://www.ac-grenoble.fr/cid123927/quel-statut-queles-fonctions-et-formations.html>

Rectorat
7, place Bir-Hakeim
CS 81065 – 38021
Grenoble cedex 1

Le but de ce guide est de vous accompagner dans la gestion des personnels AESH qui interviennent dans votre établissement. Vous pourrez y trouver bon nombre de réponses aux questions que vous vous posez ou qui vous sont posées ainsi que les références de vos différents interlocuteurs.

Le service académique de gestion est à votre écoute pour toute information complémentaire.

Pour la rectrice et par délégation,
La secrétaire générale

Jannick Chrétien